

Délibération n°2013/191
Séance du 10 juillet 2013

OPERATIONS DE QUALITE DE SERVICE
REGULARISATION DE SUBVENTIONS

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** les articles R 2334-10 à R 2334-12 et R 4414-1 et R 4414-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs au produit des amendes ;
- VU** le règlement budgétaire et financier du STIF adopté le 29 mars 2006 et modifié par le Conseil le 7 décembre 2011 ;
- VU** le rapport n°2013/191 ;
- VU** les avis de la Commission de la qualité de service du 6 juin 2013 et de la Commission des investissements et du suivi du contrat de projets du 7 juin 2013 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la régularisation des subventions attribuées pour les opérations suivantes :

- TRA – notification J3071 du 16 février 2009 : délai de réalisation des travaux et de demande de solde prorogé jusqu'au 30 octobre 2015,
- Ville de Yerres – notification A4054 du 16 février 2010 : délai de démarrage des travaux et de demande de premier acompte jusqu'au 31 décembre 2014 ;

ARTICLE 2 : d'autoriser à titre exceptionnel le versement du solde des subventions attribuées pour les opérations suivantes :

- Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine – notification B2039 du 31 décembre 2003,
- Communauté d'agglomération Clichy Montfermeil – PLD du 28 juillet 2008.

ARTICLE 3 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20130710-2013-191-DE
Date de transmission : 12/07/2013
Date de réception en préfecture : 12/07/2013

Jean-Paul HUCHON